

« OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINES »

Catégorie concernée : de 18 à 39 ans

Préambule :

A la demande de M. Francis DIDIER, président de la FFKDA et de M. Dominique CHARRE, directeur technique national, une commission a été constituée pour mettre en œuvre un open contact inter-disciplines.

Membres de la commission :

- M. TRAMONTINI Giovanni, directeur technique national adjoint
- M. VALERA Dominique, responsable du Karaté Contact
- M. BELKESSA Farid, référent pour les Arts Martiaux Vietnamiens
- M. MASSOUTIER Olivier, référent pour les Arts Martiaux Vietnamiens
- M. MOCHIZUKI Mitchi, référent pour le Yoseikan-Budo
- M. HERNANDEZ José, responsable de l'arbitrage de l'open contact inter-disciplines

TABLE DES MATIERES

REGLEMENT DE LA COMPETITION « OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINES »

INTRODUCTION	5
CODE DE L'ETHIQUE	6
I. L'ENGAGEMENT AUX COMPETITIONS	7
Les inscriptions	7
Le contrôle des passeports	7
II. LES COMPETITEURS	8
Les catégories	6
Le sur-classement d'âge et de poids	6
La tenue	6
Le marquage, les sponsors et la publicité	9
Les protections homologuées.....	9
III. L'AIRE DE COMPETITION	10
IV. LE DEROULEMENT DES COMBATS.....	10
Temps de combat	10
L'attribution des points	10
Les techniques autorisées et comptabilisées	11
Les techniques autorisées et non-comptabilisées	11
Le « hors combat »	11
L'attribution des sanctions	11
Les avertissements	11
Les pénalités	12
Les actions, techniques et zones interdites	12
La disqualification	12
La fin du combat	13
La fin du combat avant la fin du temps réglementaire	13
Les litiges et réclamations	13
V. LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION	14

I. FAIRE PARTIE DU CORPS ARBITRAL.....	15
Conditions générales	15
Formation	15
Renseignements	15
II. CORPS ARBITRAL	15
Tenue officielle	15
Le commissaire sportif	15
Le juge de coin	16
L'arbitre	16
Le superviseur	16
III. DEROULEMENT DES COMBATS	16
Appel des combattants	16
Attributions des points	17
Communication orale	17
Protocole	17
IV. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	18
Le responsable administratif	18
Le responsable de l'organisation sportive	18
V. ORGANIGRAMME DE LA COMPETITION	19
Dans la zone délimitée réservée aux officiels fédéraux	19
Sur chaque aire de combat	19
Sur le lieu de la manifestation	19
VI. SURVEILLANCE ET CONTROLES MEDICAUX	19
Organisation des secours	19
Médecin	19
Contrôle anti-dopage	19
VII. SURFACE D'EVOLUTION	20
Description d'une aire de compétition	20
Matériel	20
Les différents emplacements	21

ANNEXES « OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINES »

Annexe I	Marquage tenue	22
Annexe II	Les protections homologuées	23
Annexe IV a	Description d'une aire de combat (vue de haut)	24
Annexe IV b	Description d'une aire de combat (vue en diagonale)	25
Annexe IV c	Plan d'ensemble et positionnement des tapis	26
Annexe V	Réclamation	27
Annexe VI a	Tableau des combats (tableau A)	28
Annexe VI b	Tableau des combats (tableau B)	29
Annexe VI c	Tableau des combats (tableau C et repêchage)	30
Annexe VII	Demande de sanction disciplinaire	31

INTRODUCTION

L'objectif de cette manifestation est de réunir l'ensemble des disciplines sportives de la F.F.K.D.A. dans une compétition commune.

« S'enrichir de la diversité malgré les différences. »

L'open contact inter-disciplines se veut être un moment de découverte, de partage et de rencontre ; une opportunité de se rassembler autour de valeurs communes : la combativité, l'humilité, la sportivité et le respect.

Sa réglementation s'articule autour de quelques points essentiels :

- **Engagement dans l'assaut**
Des reprises de 2 minutes en combat continu
- **Diversité technique**
Frappes de poings, de coudes, de genoux et de pieds
Mises au sol et projections
- **Protection des participants**
Un arbitre en charge de la sécurité des combattants et du bon déroulement des assauts
Des sanctions organisées pour protéger les compétiteurs
Des protections adaptées et homologuées (casque, gants, coquille, protège tibias-pieds-talons)
- **Identité et diversité**
Chaque compétiteur portera la tenue de sa discipline d'origine.
3 juges représentant 3 disciplines distinctes attribuent les points.
Les actions interdites sont sanctionnées par l'arbitre.
Il propose les avertissements, les pénalités, les disqualifications et les hors combats aux juges de coins qui votent la conduite à tenir à la majorité.

JE VAIS PARTICIPER A UNE COMPETITION

Je m'assure que je suis bien inscrit à cette rencontre sportive.

Je vérifie que mon passeport est à jour et comporte :

- le timbre de licence nécessaire
- mon certificat médical de non contre-indication à la compétition

Je contrôle l'état de ma tenue et de mes protections.

Je contrôle que je suis bien au poids dans la catégorie où je suis inscrit.

Je connais le déroulement et les règles de la compétition.

JE TIENS A BIEN ME COMPORTEUR

J'applique les consignes des organisateurs.

Je respecte mes adversaires sur le tatami et en dehors de l'aire de compétition.

Je respecte les décisions des arbitres et des juges.

Je reste digne dans la défaite comme dans la victoire.

J'invite ceux qui m'accompagnent à m'encourager avec la plus grande sportivité.

Je donne par mon comportement une bonne image de ma discipline.

REGLEMENT

I. L'ENGAGEMENT AUX COMPETITIONS

Cette compétition individuelle est ouverte aux licenciés majeurs de moins de 40 ans au jour de la compétition. La participation de compétiteurs étrangers est autorisée de toute nationalité. Elle est organisée par catégories d'âge, de poids et de sexe avec ou sans **repêchage**. Le coaching est interdit pendant l'assaut néanmoins un accompagnateur assiste le combattant pendant la minute de repos.

Les inscriptions

- Les compétiteurs doivent s'inscrire par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.
- Un club ne peut pas refuser d'inscrire un de ses pratiquants licenciés qui demande à participer à une compétition sans sélection préalable.
- Les inscriptions doivent s'effectuer en respectant impérativement les dates fixées pour cette compétition et publiées sur le site internet fédéral et sur les fiches d'engagement. (cf. annexe I)
- Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard le jour de la date limite de réception du dossier d'inscription. Cette date figure sur le programme et le dossier d'inscription de la compétition.
- Tout compétiteur non licencié à cette date, ne pourra prétendre à participer à la compétition, même si sa demande de licence arrive entre la date limite d'inscription et la date de la compétition.
- Tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.
- Aucune inscription ne peut être prise sur place.

Le contrôle des passeports

La possession du passeport sportif est obligatoire.

Le contrôle des passeports est effectué sous le contrôle du responsable de la compétition.

Il doit contenir :

- Le timbre de licence de la saison en cours collé sur le passeport sportif.
- le certificat médical, signé et validé par le médecin.

II. LES COMPETITEURS

Les catégories

SENIORS (masculin et féminine)	+ 18 et moins 40 ans
MASCULINS	FEMININES
-60 kg	-50 kg
-65 kg	-55 kg
-70 kg	-60 kg
-75 kg	- 65 kg
-80 kg	-70 kg
-85 kg	+70 kg
- 85 kg	
-90 kg	
90 kg et +	

Le sur-classement de poids est interdit.

La tenue

- Les compétiteurs portent la tenue représentative d'une discipline de la fédération.
- La tenue doit être propre. En cas de tâche l'arbitre pourra demander d'en changer.
- Ils ne portent qu'une ceinture. L'un porte une ceinture rouge et l'autre une ceinture bleue. (fournies par l'organisation)
- Ils doivent avoir les ongles coupés courts.
- Ils ne portent aucun objet métallique, plastique ou d'une autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger l'adversaire. On entend tout objet dur incorporé directement ou indirectement dans les protections et qui pourrait causer une blessure. Ex : protège-tibia ou jambière avec baleines, bijoux, barrettes, etc.
- Les bandes de mains sont interdites, les sous-gants sont autorisés.
- Le port d'appareil dentaire métallique doit être approuvé par le médecin officiel.
- Les lunettes sont interdites, le port de lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du combattant.
- L'emploi de bandage ou support à la suite d'une blessure doit être autorisé par le médecin officiel.

Le marquage, les sponsors et la publicité

Le marquage est autorisé, il doit respecter le règlement en vigueur. **(cf. Annexe I)**

Les protections homologuées (cf. annexe II)

Les compétiteurs doivent posséder leurs propres équipements. Tout compétiteur se présentant non équipé à l'appel de son nom, sera déclaré forfait.

Pour toutes les catégories masculines et féminines

Casque

Protège-dents

Gants 10 oz pour les féminines et les masculins en – 70Kg

Gants 12 oz à partir des masculins + 70 Kg

Coquille

Protège-tibias-pieds-talons

Pour les catégories féminines

Protège-seins

L'accompagnateur

Chaque compétiteur peut être assisté d'un accompagnateur qui se tiendra sur la chaise prévue à cet effet. Il pourra intervenir auprès du compétiteur (serviette, hydratation, conseil) uniquement durant la période de repos.

Il doit porter une tenue de sport ou d'entraînement.

III. L'AIRE DE COMPETITION (Cf. Annexe IV)

L'aire de compétition est une surface carrée de tatamis, de 8m de côté, organisé comme suit :

- L'aire de combat intérieure de couleur bleue qui sera au minimum de 6 m sur 6 m
- La zone de danger (proche de la sortie) de couleur rouge qui sera de 1 m de largeur et située à la périphérie de l'aire de combat.

Autour de l'aire de compétition un périmètre bleu de 2m de large définit une zone de sécurité.

Les rubans adhésifs rouge et bleu, à une distance de 3m l'un de l'autre, indiquent l'emplacement des compétiteurs au début et à la fin du combat.

IV. LE DEROULEMENT DES COMBATS

Temps de combat

Le chronométrage a lieu en temps réel, il peut être arrêté sur consigne de l'arbitre.

Le commissaire sportif signale la fin du combat par un coup de gong.

Le temps de récupération entre deux combats est au moins égal à 10 minutes, et de 15 minutes avant les finales.

Nombre de reprises	Durée des reprises	Temps de repos entre les reprises
2	2 mn	1 mn

L'attribution des points

Entre chaque reprise, les juges de coin annoncent leurs scores provisoires afin d'informer les compétiteurs et le public.

Critères de notation

Points attribués	Critères d'attribution
4 points	Le compétiteur a touché son adversaire le plus grand nombre de fois par des techniques effectives, en particulier des coups de pied à la tête, des projections et/ou a obtenu un hors combat temporaire.
3 points	Le compétiteur qui pendant toute la durée de la reprise, a mis son adversaire en difficulté et initié le plus grand nombre de techniques de jambe et de projection.
2 points	Le compétiteur qui a porté la majorité des attaques effectives en démontrant sa supériorité technique.
1 point	Si aucun compétiteur ne se démarque, l'appréciation du juge se fera sur l'impression générale de domination (attitude, esprit combatif et fair-play)

Le compétiteur ayant largement dominé la reprise mais qui subit un hors combat temporaire, ne peut gagner la reprise qu'avec un écart d'un point maximum.

Valeurs des techniques à prendre en considération.

Dans l'ordre décroissant de valeur :

- Coup de pied à la tête.
- Mise au sol ou projection suivie d'un marquage immédiat de pied ou poing au corps maîtrisé
- Technique autorisée entraînant un « Hors combat »

Puis

- Projection (mise au sol par une saisie) entraînant une chute sur le dos
- Coup de pied, de genou ou de coude au corps

Puis

- Coup de poing à la tête ou au corps.
- Mise au sol (balayage, fauchage)

Les techniques autorisées mais non prises en compte dans la décision

- Les coups de pied circulaires dans les membres inférieurs
- Les saisies de 3 secondes maximum sans action
- Tout point marqué après une sortie

Le « hors combat »

Le « hors combat » : incapacité temporaire de l'un des compétiteurs à poursuivre le combat à la suite d'une attaque ou d'une difficulté physique.

Le combattant considéré « hors combat » est compté par l'arbitre sur 10 secondes estimées. A la septième seconde il doit être en garde et en mesure de reprendre le combat à la dixième seconde.

- Si l'arbitre le considère dans l'incapacité de poursuivre le combat dans le temps imparti, il propose aux juges de le déclarer perdant.
- Dans la mesure où il reprend le combat, s'il doit être compté une **2^{ème} fois**, dans une **même** reprise, il est déclaré perdant.

En cas de combat perdu par « hors combat ». Le corps médical doit déterminer un délai de récupération du compétiteur de 30, 60 ou 90 jours, durant lequel le combattant ne pourra participer à aucun assaut à quelque niveau que ce soit. Passé ce délai, un certificat médical mentionnant le hors combat et l'autorisant à reprendre la compétition sera exigé.

L'attribution des sanctions

Les actions interdites sont sanctionnées par l'arbitre.

Il propose les avertissements, les pénalités, les disqualifications et les hors combats aux juges de coins. Si au moins **un** juge est en accord avec l'arbitre central et lève son drapeau, la demande est validée par l'arbitre central et signalée au commissaire sportif.

Les avertissements

L'avertissement est une mise en garde avant une pénalité, qui peut être notifié verbalement par l'arbitre. Ils concernent les actions, techniques et zones interdites.

Exemple : mettre en danger sa propre sécurité, en se laissant aller à des comportements exposant aux blessures.

Les pénalités

Elles concernent les actions, techniques et zones interdites.

- La 1^{ère} pénalité entraîne le retrait d'1 point.
- La 2^{ème} pénalité entraîne le retrait de 2 points.
- La 3^{ème} pénalité entraîne le retrait de 2 points.
- La 4^{ème} pénalité entraîne le retrait de 3 points.
- La 5^{ème} pénalité entraîne le retrait de 3 points.
- La 6^{ème} pénalité entraîne la disqualification.

Le retrait des points se cumule, il est noté par la table des commissaires sportifs.

La disqualification

Elle élimine le compétiteur concerné de la compétition.

La disqualification est déclarée dans les cas suivants :

- Six pénalités dans le combat
- Blessure ou mise hors combat à l'aide d'un coup interdit
- L'arbitre peut également proposer aux juges la disqualification pour toute technique interdite
- Insultes ou comportements irrespectueux
- Technique portée après l'arrêt du combat par l'arbitre
- Tout combattant ne se présentant pas sur l'aire de combat au delà d'une minute après 3 appels de son nom

Les sorties

Les sorties sont signalées par l'arbitre central ou les juges de coin. L'arbitre central propose de valider la sortie. Si au moins **un** juge est d'accord avec l'arbitre central, celui-ci valide la sortie et la fait notifier par le commissaire sportif. La troisième sortie validée entraîne une pénalité. Chaque sortie suivante entraîne une pénalité supplémentaire. La valeur de la pénalité attribuée pour une sortie est fonction du nombre de pénalités déjà attribuées (voir « les pénalités », page 12). Si la pénalité attribuée pour sortie est la première pénalité, elle entraîne un retrait d'un point, si la pénalité attribuée pour sortie est la deuxième pénalité, elle entraîne un retrait de deux points, etc...

NOTA : après une sortie, l'arbitre central doit placer les combattants à un mètre environ de la ligne de sortie afin de laisser faire la mise en place d'une stratégie visant à faire sortir un des adversaires. Les remises au centre pour sortie ne se font qu'en cas de problème d'ordre technique.

Les zones, techniques et actions interdites

ZONES INTERDITES	TECHNIQUES INTERDITES	ACTIONS INTERDITES
L'arrière de la tête Le cou et la nuque Le dos (charnière vertébrale) Les parties génitales L'aîne Les genoux	Les techniques portées sur une zone interdite Les techniques de percussion avec main ouverte Les coups de pied directs dans les membres inférieurs Les projections entraînant une chute sur la tête, la nuque Les coups de genou ou de coude à la tête ou dans les membres. Les coups de tête La lutte au sol Les clés (verrouillages articulaires)	Attitude incorrecte envers l'adversaire, le corps arbitral ou le public. Comportement exposant aux blessures ou mettant en cause la sécurité. Fuite Simulation d'avoir été touché dans une zone interdite. Saisie de l'adversaire sans conclusion dans les 3 secondes. Sortie de l'aire de combat : dès lors qu'une partie du corps d'un combattant, touche le sol en dehors des limites de l'aire de compétition. Exception faite lorsque le compétiteur est physiquement poussé ou projeté en dehors de la surface. Intervention de l'accompagnateur durant une reprise

La fin du combat

A l'issue de chaque reprise, les juges de coin annoncent leurs résultats aux drapeaux. L'arbitre annonce à haute intelligible voix le décompte des points qui est vérifié et enregistré par le commissaire sportif.

A la fin du combat, l'arbitre annonce le résultat final (donné par le commissaire sportif).

En cas d'égalité des points, le corps arbitral désignera le vainqueur au mot « décision » à la majorité des juges de coin.

Critère de jugement : l'attitude, l'engagement dans le combat, la supériorité stratégique et technique, le compétiteur ayant initié la majorité des actions et des techniques effectives.

La fin du combat avant la fin du temps réglementaire

Le combat peut être interrompu avant la fin du temps réglementaire :

- Suite à un hors combat
- Suite à une difficulté physique ou technique mettant l'intégrité physique d'un compétiteur en danger
- Sur recommandation médicale, suite à l'intervention des secours
- Suite à un abandon
- Suite à une disqualification

Les litiges et réclamations

En aucun cas un compétiteur ne sera autorisé à protester contre une décision émise par le corps arbitral. En cas de contestation, seul le responsable du club pourra émettre des observations par écrit et les porter au responsable de la compétition avant la fin de la compétition.

Une fiche type est prévue à cet effet (Cf. Annexe V). Cette réclamation ne pourra porter que sur un point précis du règlement et non sur la valeur du jugement des arbitres.

V. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- Vérifications administratives (passeports et inscriptions)
- Pesée
- Vestiaire
- Cérémonie d'ouverture (en tenue de combat)
- Attente dans la zone d'échauffement

- Appel de la catégorie (dans la zone d'échauffement)
- Vérification du matériel (tenue et protections)
- Appel et contrôle de la catégorie sur l'aire de combat
- Salut de la catégorie

Appel à la préparation des compétiteurs (chaque compétiteur est appelé à se préparer pendant les combats qui précèdent les leurs)

- Appel des 1ers compétiteurs et début du combat :
- Saluez
- Prêt
- Allez
- Stop
- Sortie, avertissement, pénalité, etc.
- Dos à l'adversaire (position d'attente)
- Hors combat
- En place (retour aux places initiales)

- Fin de la 1ère reprise et annonce des scores provisoires.
- Début de la 2ème reprise.
- Fin de la 2ème reprise et annonce des résultats définitifs.

- Salut

- Fin de la catégorie
- Salut de la catégorie
- Déroulement de la suite des catégories
- Fin des combats
- Cérémonie de clôture (en tenue de combat) :
Discours, annonce des résultats officiels et remise des récompenses
- Fin de la compétition

I. FAIRE PARTIE DU CORPS ARBITRAL

Conditions générales

Liste nominative des arbitres proposée par la commission « open contact inter-discipline »:

Nomination par le DTN

Formation préalable obligatoire avec examen et certification.

Formation

Le candidat doit assister aux stages d'arbitrage fédéraux spécifique à l'open contact inter-discipline.

Pendant ces stages, il recevra des informations théoriques et participera à des applications pratiques sur l'arbitrage. En fin de stage, il recevra une attestation justifiant de sa participation.

Renseignements : Pour tout renseignement, les dirigeants ou les enseignants peuvent s'adresser à la direction technique nationale.

II. CORPS ARBITRAL

Tenue officielle

Les arbitres et juges doivent porter la tenue officielle désignée par la commission d'arbitrage. Cette tenue doit être portée lors de toutes les compétitions et à tous les stages. La tenue officielle est la suivante :

Le superviseur

Ses attributions sont les suivantes :

- Déléguer, nommer et superviser les arbitres, les juges de coin et les commissaires sportifs pour tous les combats effectués sur l'aire de compétition dont il a le contrôle.
- S'assurer que les officiels qui ont été nommés sont qualifiés pour effectuer les tâches auxquelles ils ont été affectés.
- Si nécessaire, préparer un rapport écrit sur la prestation d'un membre du corps arbitral dont il a la responsabilité. Il remettra ce rapport au responsable de la manifestation qui le transmettra aux instances fédérales concernées.
- Il peut intervenir en cas de non respect du règlement sur une aire de combat.

L'arbitre

Ses attributions sont les suivantes :

- Faire respecter les règles de la compétition.
- Proposer les arrêts du chronomètre, les avertissements, les pénalités, les sorties, les disqualifications, les hors combat aux juges de coin qui votent la conduite à tenir à la majorité.
- Appliquer les décisions des juges de coin prises à la majorité.
- Veiller à la sécurité des combattants
- Veiller au bon déroulement des assauts

Le juge de coin

Ses attributions sont les suivantes :

- Attribuer de façon impartiale, les points marqués par les deux combattants.
- Exercer son droit de vote lorsqu'une décision doit être prise.

Il signale son opinion à l'arbitre dans les cas suivants :

- Lorsque le compétiteur commet une technique ou un acte interdit.
- Lorsqu'ils remarquent une blessure ou un malaise chez un compétiteur.
- Lorsque l'un ou les deux compétiteurs sortent de la surface de compétition.
- Dans tous les autres cas où il estime nécessaire d'attirer l'attention de l'arbitre.

Le commissaire sportif

Ses attributions sont les suivantes :

- Appeler les combattants : tout combattant qui ne se présente pas sur l'aire de combat suite au troisième appel de son nom et au-delà « d'une minute » est déclaré forfait.
- Noter les disqualifications.
- Tenir à jour les tableaux des combats. (CF. ANNEXE VI)
- Arrêter et reprendre le chronomètre selon les interventions de l'arbitre central.
- Signaler la fin du combat par un coup de gong.
- Transmettre à la commission disciplinaire de la fédération une demande de sanction (CF. ANNEXE VII)

III. DEROULEMENT DES COMBATS

Appel des combattants

Les juges et les commissaires sportifs doivent se montrer exigeants lors des différents appels des combattants :

- Pour la pesée : les compétiteurs ne se présentant pas à la pesée dans le créneau horaire défini seront déclarés irrecevables.
- Pour les sélections
- Pour les combats

Ils doivent également s'assurer de la tenue correcte et des protections adéquates des combattants. Tout combattant qui ne se présente pas sur l'aire de combat suite au troisième appel de son nom et au delà d'une minute sera déclaré forfait.

Communication orale

Prêts à saluer

Saluez

Prêt

Allez

Stop

Mettez-vous dos à l'adversaire

Protocole

La cérémonie d'ouverture

L'entrée sur l'aire de combat

Les divers saluts

Le début du combat

Expliquer ses décisions au superviseur et au responsable de l'arbitrage si nécessaire

Les suspensions

Les diverses sanctions

Obtenir les opinions des juges et agir conformément à ses opinions

Annoncer les prolongations

La fin du combat

Annoncer le résultat

Donner les commandements et faire les différentes annonces

La sortie de l'aire de combat

L'annonce des résultats officiels

La remise des coupes

La cérémonie de clôture

IV. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Un responsable administratif et un responsable de l'organisation sportive sont nommés par la fédération.

Le responsable administratif

En amont de la compétition, il organise et conseille :

- Contrôle des fiches d'engagement
Certificat médical
Photocopie de la licence fédérale de la saison sportive en cours
Fiche individuelle d'engagement
- Tirage au sort
Pour éviter toute contestation, il doit se dérouler en présence des responsables fédéraux. On utilise les documents sur lesquels sont inscrits les noms des combattants ou les numéros qui leur sont attribués. Le tirage au sort peut être effectué de façon aléatoire par un traitement informatisé.
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de la compétition, il est en charge du contrôle des passeports

Après la compétition, il prépare les documents officiels :

- Tenue des registres à destination d'archivage recensant :
- Les classements (trois premières places) pour chaque catégorie d'âge, de poids. Les titres remportés par les compétiteurs.
- Les sanctions par disqualification prononcées à l'encontre des compétiteurs concernés. Le conseil de discipline de la fédération statuera ensuite en collaboration avec la commission d'arbitrage selon la gravité du cas.
- Tableau de synthèse des résultats (Cf. Annexe IX)

Le responsable de l'organisation sportive

- Il assure le bon déroulement de la compétition depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole
- Il intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits
- Accueil les invités et les VIP
- Il dirige le protocole de remise des récompenses

Avant le début des manifestations il contrôle :

- La présence des services de sécurité
- Le respect des règles de sécurité sur l'aire de combat et aux alentours
- La présence de l'équipe de secours et du médecin.
- La présence du matériel requis.
- Fiche individuelle d'engagement des compétiteurs.

Pendant la compétition, il gère les pesées.

Il est nécessaire de disposer au minimum de trois balances tarées à l'identique. Les pesées peuvent s'effectuer avec ou sans la tenue de combat.

Il n'y a pas de tolérance de poids.

V. ORGANIGRAMME DE LA COMPETITION

Dans la zone délimitée réservée aux officiels fédéraux

- Le président de la fédération
- Le directeur technique national
- Les membres de la direction technique nationale
- Les présidents de ligue
- Le Responsable National de la Commission médicale et antidopage
- Les invités d'honneur

Sur chaque aire de combat

- 1 superviseur
- L'arbitre central
- 3 juges de coin
- 3 commissaires sportifs (chronométreur et marqueur)

Sur le lieu de la manifestation

- L'assistance médicale

VI. SURVEILLANCE ET CONTROLES MEDICAUX

Organisation des secours

L'organisation de toute compétition doit prévoir une assistance médicale :

- un médecin et une antenne médicale
- une antenne médicale avec une équipe spécialisée en soins de première urgence (ex : croix rouge, protection civile, etc.)
- Un nécessaire médical de premier secours et un emplacement spécifique en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident.
- Un téléphone avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers, d'un médecin.

Médecin

Il peut, s'il le juge nécessaire pour des raisons médicales, interdire à un combattant la poursuite du combat ou de la compétition. Il doit, dans ce cas, signifier et justifier sa décision aux arbitres et à l'organisateur de la compétition.

Contrôle antidopage

Des contrôles antidopage intéressant les licenciés des fédérations peuvent être opérés à tout moment et plus particulièrement à l'occasion des compétitions officielles de la fédération. Ces contrôles sont effectués à l'initiative de l'exécutif de la fédération ou des pouvoirs publics suivant les textes en vigueur.

Les prélèvements ou analyses sont réalisés sous le contrôle effectif des médecins mandatés par le Ministère chargé des sports et n'appartenant pas à l'organisation fédérale. Les prélèvements sont cependant effectués en présence d'un membre de la fédération mandaté par l'Exécutif fédéral. En cas de contrôle positif, le combattant concerné est informé personnellement par lettre recommandée avec accusé de réception de la fédération.

Il a la possibilité de demander une contre-expertise par examen du deuxième flacon de prélèvement. Il doit, pour cela, en faire la demande expresse par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président de la fédération. La demande de contre-expertise doit être faite par le combattant incriminé dès réception de la lettre recommandée l'informant de la positivité du contrôle et au maximum dans les huit jours qui suivent la réception.

Dans tous les cas, l'examen de contre-expertise doit être effectué dans les 90 jours qui suivent la date du prélèvement.

Si un combattant est contrôlé positif, il sera sanctionné et déclassé de la compétition concernée. Sont considérés comme ayant été trouvés positifs les combattants qui ont refusé de se soumettre au contrôle.

Les entraîneurs, directeurs sportifs et toute autre personne qui aurait contribué directement ou indirectement au dopage sont passibles des mêmes sanctions disciplinaires.

Tout litige doit être soumis à la commission de discipline fédérale.

N. B. : Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la commission médicale et antidopage de la fédération (règlement intérieur fédéral).

VII. SURFACE D'EVOLUTION

La surface d'évolution est recouverte de tatamis (voir cahier des charges fédéral des tapis homologués). Le plan d'ensemble peut être organisé de différentes façons, en fonction de la situation. (cf. annexe IV c)

Description d'une aire de compétition (Cf. Annexe IV a et b)

Aire de combat intérieure de couleur bleue qui sera de 6 m sur 6 m

Zone de danger de couleur rouge qui sera de 1 m de largeur et située à la périphérie de l'aire de combat.

Zone de sécurité de couleur bleue qui sera un périmètre de 2 m autour de la zone de danger, entre deux aires de combat.

Un ruban adhésif rouge et un autre bleu, d'environ 10 cm de large et 1 mètre de long, doivent être collés au centre de la surface de combat, à une distance d'environ 3 m l'un de l'autre, afin d'indiquer l'emplacement des compétiteurs, au début et à la fin du combat. Le ruban adhésif rouge doit se trouver à la droite de l'arbitre au début du combat, et le bleu à sa gauche, l'arbitre étant en retrait de 2 mètres du centre de l'aire de combat, dos à la table des commissaires sportifs.

Un ruban adhésif rouge de 50 cm de long afin d'indiquer l'emplacement de l'arbitre central.

Il ne doit pas y avoir de panneaux publicitaires, de murs, de piliers, etc. à moins d'un mètre du périmètre extérieur de la zone de sécurité.

Matériel par aire de combat

- 1 table et 3 chaises
- 5 chaises (pour les juges et accompagnateurs)
- 1 chronomètre
- 1 gong
- 2 paires de gants homologués
- 3 drapeaux rouges et 3 drapeaux bleus
- 3 ceintures rouges et 3 ceintures bleues pour différencier les combattants
- 1 paquet de lingettes
- Une boîte de gants d'examen
- 1 petite poubelle
- Des tableaux de combat
- Le règlement de la compétition combat
- Des stylos, feutres, etc.

Les différents emplacements (Cf. Annexe IV a et b)

Position des commissaires sportifs : Leur table est située hors de la zone de sécurité, face à l'aire de combat.

Position de l'arbitre central : En retrait de 2 mètres du centre de l'aire de combat, dos à la table des commissaires sportifs.

Un ruban adhésif rouge de 50 cm de long doit être collé en retrait de 2 mètres du centre de l'aire de combat en direction de la table des commissaires sportifs afin d'indiquer l'emplacement de l'arbitre central.

Position des compétiteurs : ils se placent de part et d'autre de l'arbitre, à deux mètres de lui. Sur commandement de l'arbitre central, les combattants rejoignent leurs places initiales.

Position des juges de coin : ils se placent à l'extérieur de la surface de sécurité (voir annexe).

Position des accompagnateurs : ils se placent sur les chaises prévues à cet effet.

ANNEXE I

MARQUAGE AUTORISE SUR LA TENUE

- Le Nom du combattant peut être placé, imprimé ou brodé **impérativement de couleur noire**.

- A partir des Minimés.**

Les dimensions imposées de la bande patronymique sont de 6 cm sur 30 cm.

Le bas du Nom est placé à 13 cm sous le col

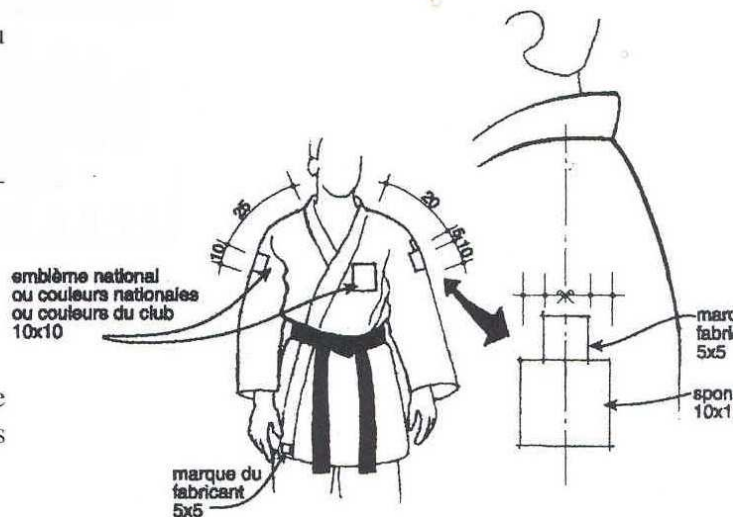
- Police de Lettres : **ARIAL BOLD**

- Emblème National ou couleurs du club sur le côté gauche de la veste. Dimensions maximales 100 cm².

- Marquage du fabricant : Au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.

- Le dossard doit être fixé sur le dos à 16 cm sous le col.

- Le compétiteur peut inscrire son Nom dans un espace de 6 cm sur 30 cm (exemple) :



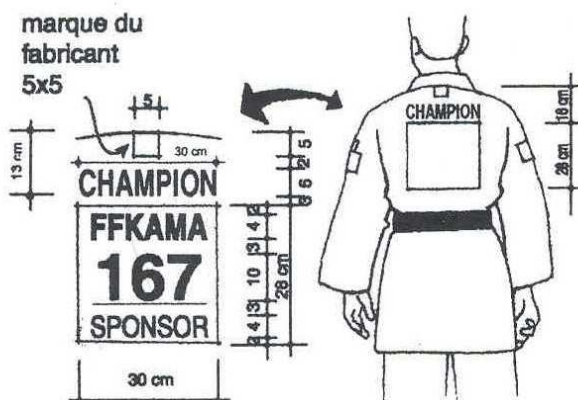
←-----→
CHAMPION 6 cm

Police de Lettres → **ARIAL BOLD**

**ABCDEFGHIJKLMN
 OPQRSTUVWXYZ**

Pour les Manifestations Exceptionnelles

Pour les Manifestations Traditionnelles



ANNEXE II

LES PROTECTIONS HOMOLOGUEES

A - Le cahier des charges des protections homologuées au sein de la FFKDA est téléchargeable sur le site fédéral au www.ffkarate.fr

B - Les protections homologuées

Pour toutes les catégories masculines et féminines

Casque

Protège-dents

Gants en 10 ou 12 oz selon catégorie de poids

Coquille

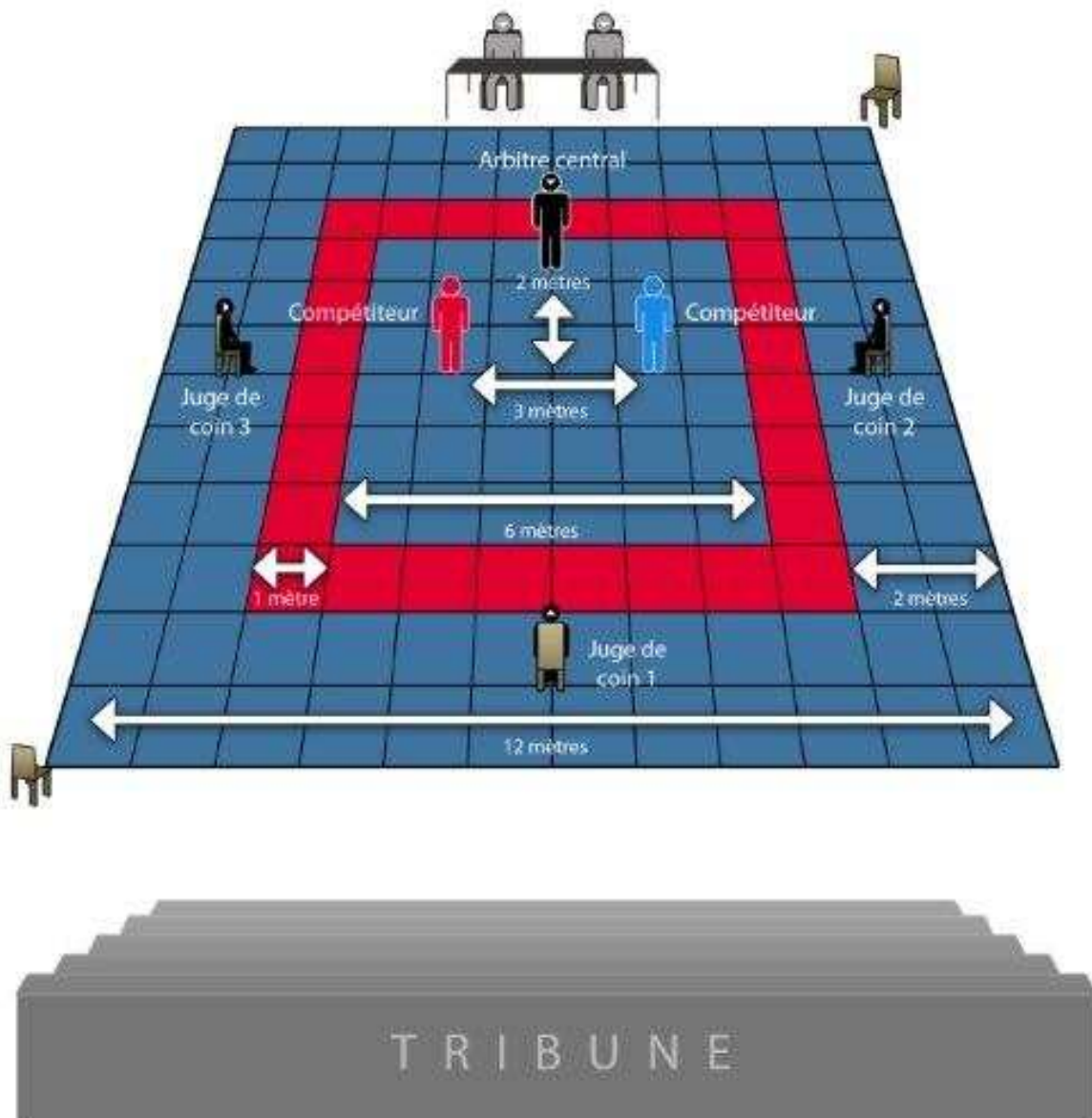
Protège-tibias-pieds-talons

Pour les catégories féminines

Protège-seins

ANNEXE IV b
DESCRIPTION D'UNE AIRE
DE COMPETITION COMBAT
Séniors - Jeunes

Table des
Commissaires Sportifs



ANNEXE IV c

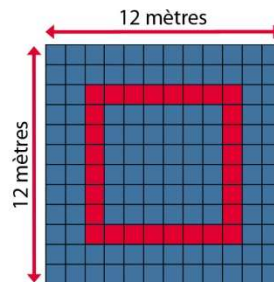
L'AIRE DE COMPETITION

PLAN D'ENSEMBLE ET POSITIONNEMENT DES TAPIS

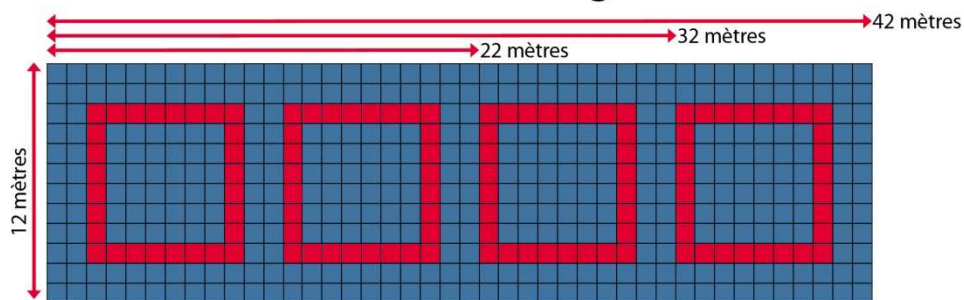
Séniors - Jeunes

Une aire d'évolution

Tapis bleus centre	: 36
Tapis rouges	: 28
Tapis bleus extérieurs	: 80
Total tapis	: 144
Totals surface	: 144 m ²

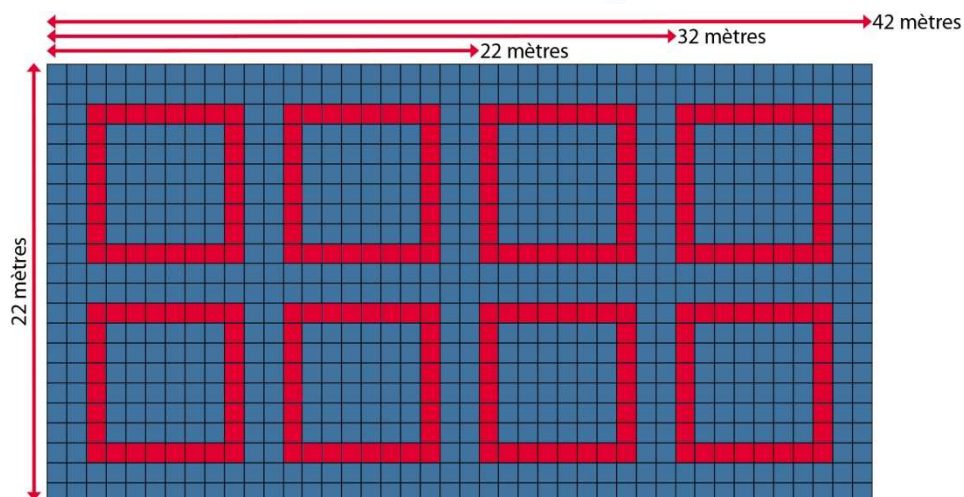


Positionnement avec 1 aire sur la largeur



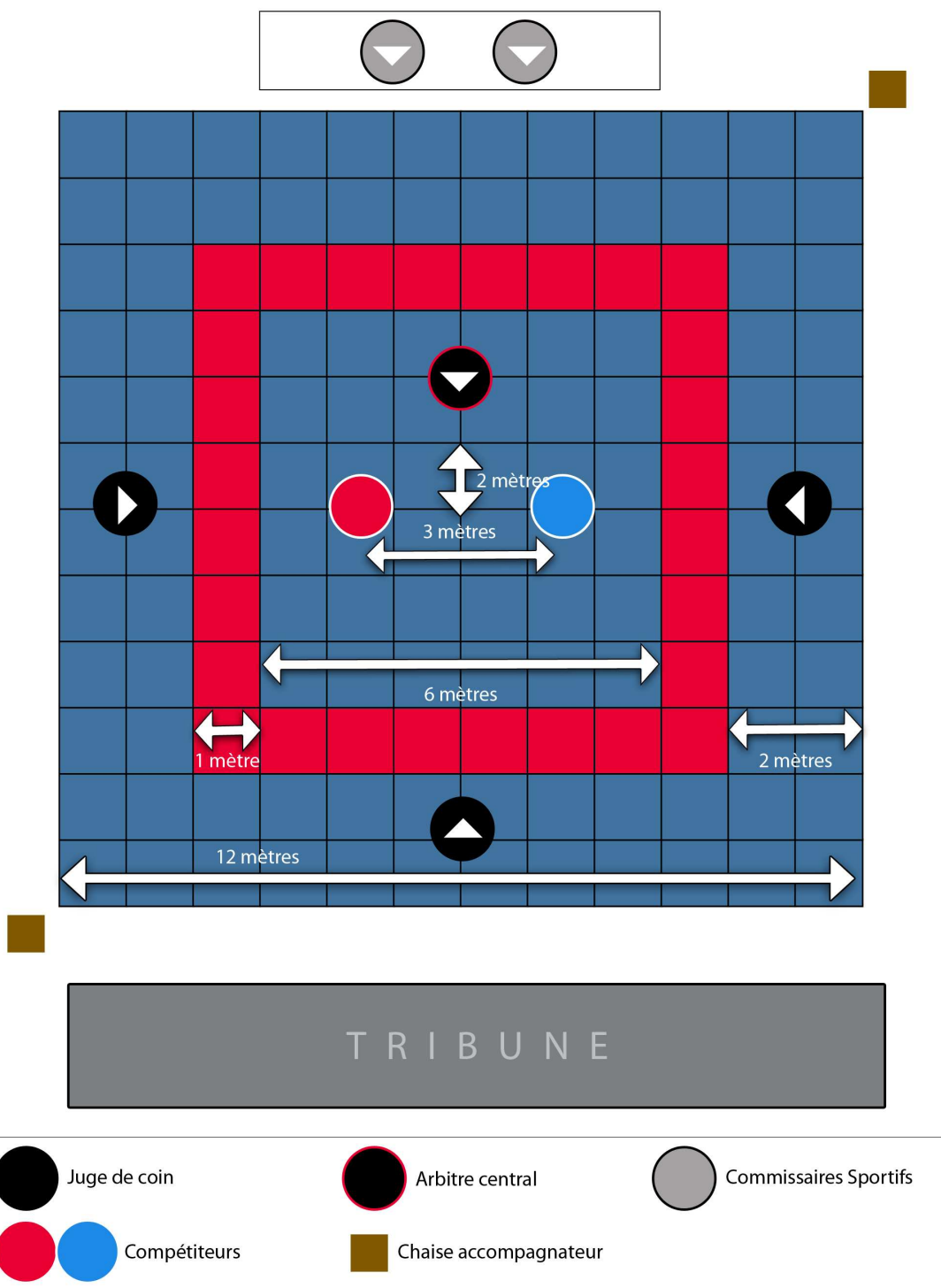
1 aire d'évolution : 12m x 12m = 144m ²	(28 tapis rouges, 116 tapis bleus)	4 aires d'évolution : 12m x 42m = 504m ²	(112 tapis rouges, 392 tapis bleus)
2 aires d'évolution : 12m x 22m = 264m ²	(56 tapis rouges, 208 tapis bleus)	5 aires d'évolution : 12m x 52m = 624m ²	(140 tapis rouges, 484 tapis bleus)
3 aires d'évolution : 12m x 32m = 384m ²	(84 tapis rouges, 300 tapis bleus)	6 aires d'évolution : 12m x 62m = 744m ²	(168 tapis rouges, 576 tapis bleus)

Positionnement avec 2 aires sur la largeur



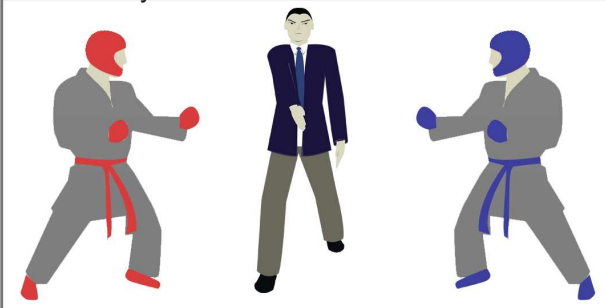
4 aires d'évolution : 22m x 22m = 484m ²	(112 tapis rouges, 372 tapis bleus)	8 aires d'évolution : 22m x 42m = 924m ²	(224 tapis rouges, 700 tapis bleus)
6 aires d'évolution : 22m x 32m = 704m ²	(168 tapis rouges, 536 tapis bleus)	10 aires d'évolution : 22m x 52m = 1144m ²	(280 tapis rouges, 864 tapis bleus)

ANNEXE IV a
DESCRIPTION D'UNE AIRE
DE COMPETITION COMBAT
Séniors - Jeunes

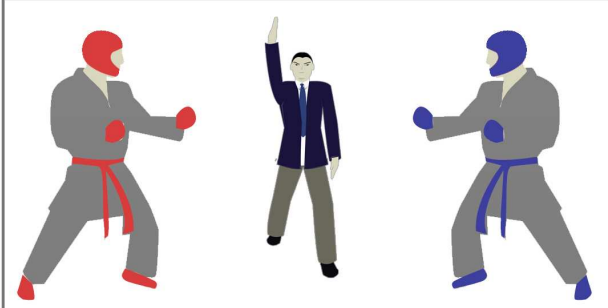


OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINE
LA GESTUELLE D'ARBITRAGE DE L'ARBITRE CENTRAL

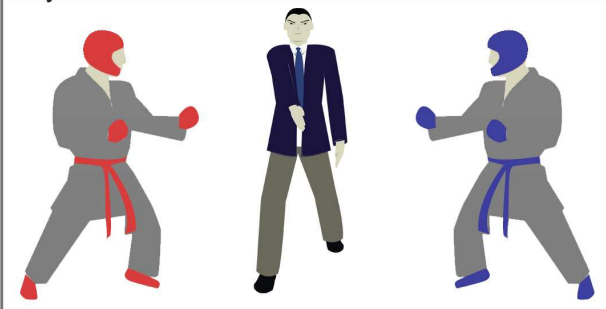
Prêt : un pas en avant, bras tendu à l'horizontale hauteur moyenne



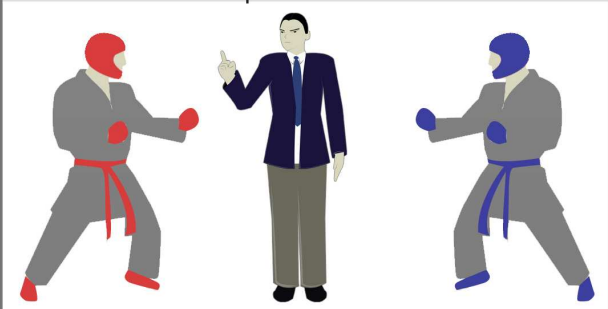
Allez : lever le bras en reculant d'un pas



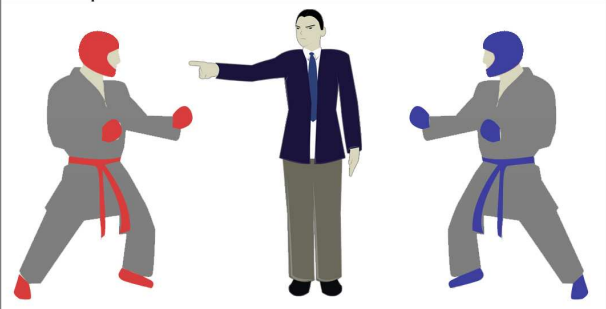
Arrêt du combat : bras tendu devant hauteur moyenne



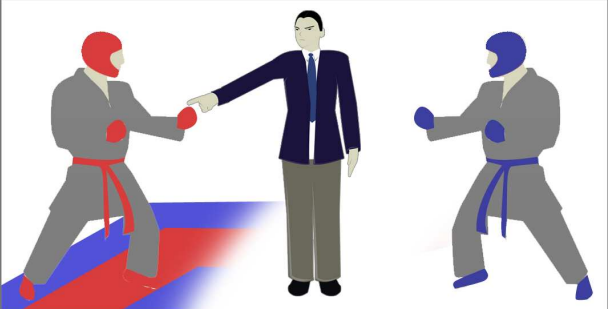
Avertissement : bras plié index levé, en se tournant vers le compétiteur concerné



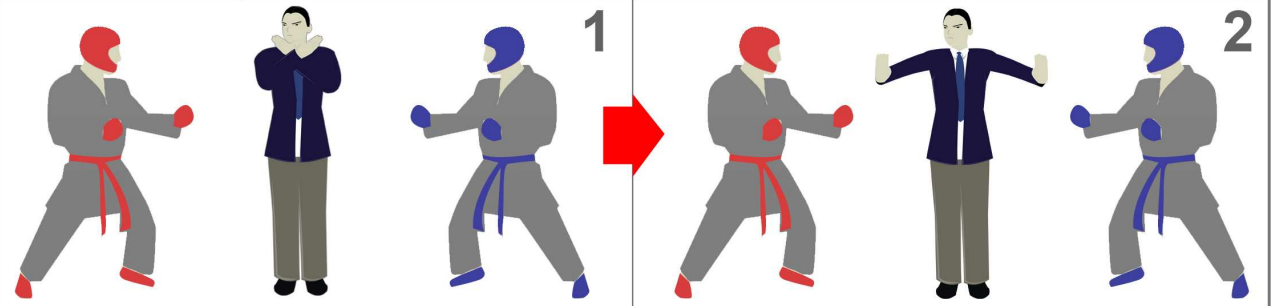
Pénalité : bras tendu, index pointé vers le visage du compétiteur fautif



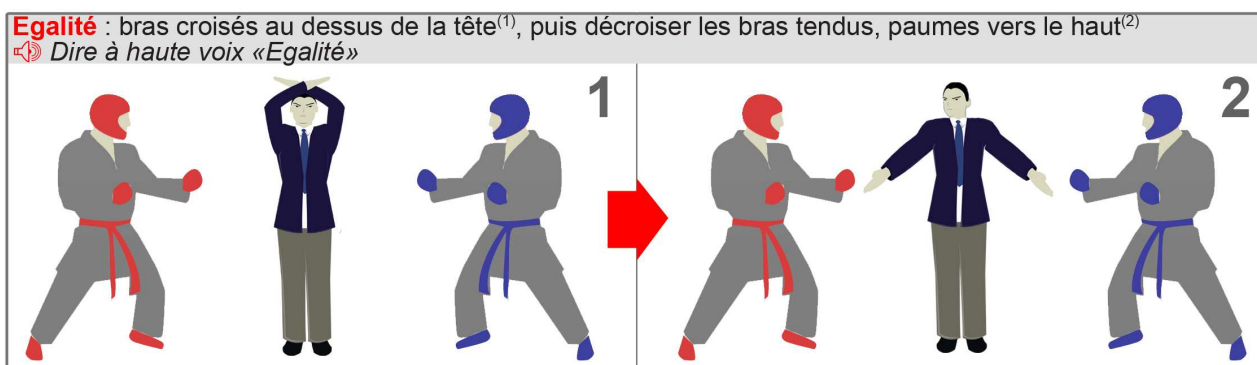
Sortie de tapis : bras tendu, index pointant vers la sortie



Disqualification : bras croisés devant⁽¹⁾, puis décroiser les bras pliés devant, paumes de face⁽²⁾, en se tournant vers le compétiteur concerné

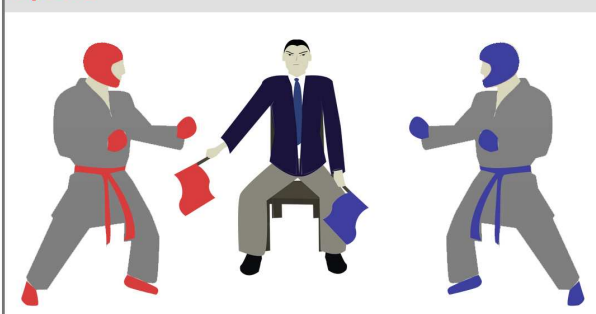


OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINE
LA GESTUELLE D'ARBITRAGE DE L'ARBITRE CENTRAL

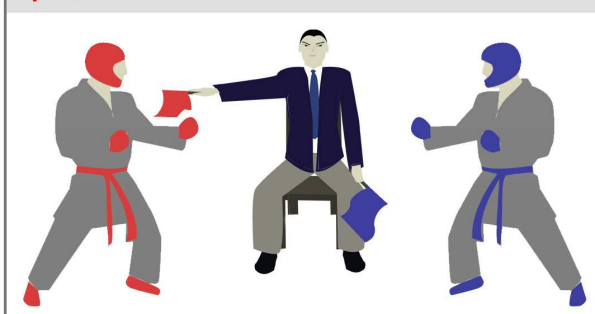


OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINE
LA GESTUELLE D'ARBITRAGE DU JUGE DE COIN

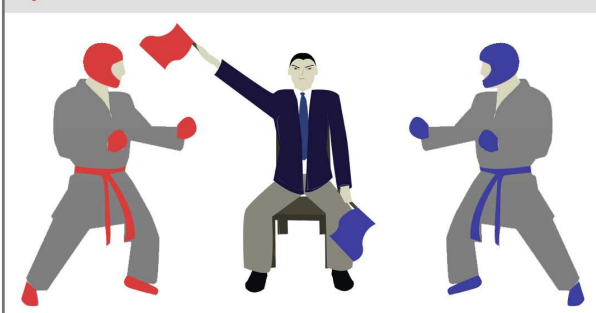
1 point : bras tendu vers le bas



2 points : bras tendu à l'horizontale




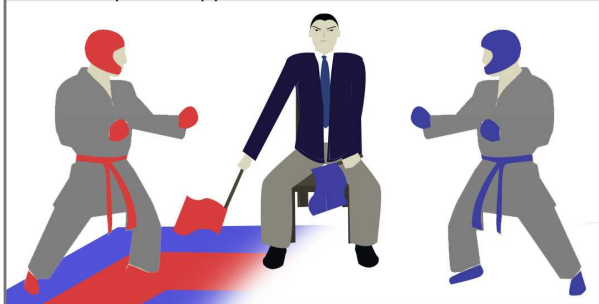
3 points : bras tendu vers le haut



4 points : bras tendu devant vers le haut



Sortie de tapis : drapeau rouge qui frappe le sol
 Le drapeau frappe le sol



ANNEXE V

RECLAMATION

Compétition :			
Date :		Lieu :	

Représentant officiel du Club (demandeur)

Nom et prénom :		Fonction :	
Club :			

Compétiteurs concernés

Noms et prénoms :		Catégorie :	
--------------------------	--	--------------------	--

Enoncé de la réclamation

--

Responsable de l'Arbitrage de la Manifestation

Nom et prénom :	
Fonction(s) fédérale(s) :	

Décision du Responsable de la commission de discipline

--

Signature :

ANNEXE VI a

TABLEAUX DES COMBATS

	ligue	club	grade	Nom prénom	score	1er tour		Tableau	Date	Echelon
1								A		
17										
9								3e tour		CATEGORIE
25										
5								4e tour		finaliste du tableau
21										
13								5e tour		OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINES
29										
3								6e tour		FINALE DE TABLEAU A + B
19										
11								7e tour		Finaliste de la catégorie
27										
7								8e tour		Finaliste de la catégorie
23										
15								9e tour		Finaliste de la catégorie
31										

Responsable compétition	Responsable du tableau	ligue	club	grade	Nom prénom	score
		A				
		B				

ANNEXE VI b

TABLEAUX DES COMBATS

ligue	club	grade	Nom prénom	Score	1er tour	2e tour	3e tour	4e tour	Tableau	Date	Echelon
2									B		
18											CATEGORIE
10											
26											
6											
22											
14											finaliste du tableau
30											B
4											
20											
12											
28											
8											
24											
16											
32											

Responsable compétition	Responsable du tableau

F.F.KARATE

OPEN CONTACT
INTER-DISCIPLINES

COMBAT

ANNEXE VI c

TABLEAUX DES COMBATS

F.F.KARATE

OPEN CONTACT INTER-DISCIPLINES COMBAT

Responsable compétition Responsable du tableau

--	--

Tableau Date Echelon

--	--	--

CATEGORIE

--

REPECHAGES

ligue	club	Nom prénom	pts	Tableau	Date	Echelon	CATEGORIE

ANNEXE VII

DEMANDE DE SANCTION DISCIPLINAIRE

Compétition :			
Date :		Lieu :	

Représentant officiel du Club

Nom et prénom :		Fonction :	
Club :			

Compétiteur

Nom et prénom :		Grade :		Catégorie :	
------------------------	--	----------------	--	--------------------	--

Enoncé de la faute

Arbitre demandeur

Nom et Prénom :	
Fonction(s) fédérale(s) :	

Responsable de l'Arbitrage de la Manifestation

Nom et prénom :	
Fonction(s) fédérale(s) :	

Décision du Responsable de la commission de discipline

Nom et prénom :	
Fonction(s) fédérale(s) :	

Signature :

